

Département de l'Hérault
Canton de Gignac

Mairie de Vendémian



34230 VENDÉMIAN

Compte-Rendu Du Conseil Municipal

Du 28 Mars 2018 à 19h

Étaient présents : David Cablat, Stephan Coste, Christine Fernandez Faucilhon, Géraldine Thomé, Michèle Lagacherie, Marjorie Rabastens, Jerome Gay, Laurent Schneider, Marie Thérèse Roch.

Étaient absents représentés : Lionel Lasserre représenté par Stephan Coste, Valérie Candebat représentée par Géraldine Thomé, Magali Gounel représenté par David Cablat, Paul Montel représenté par Laurent Schneider.

Étaient absents excusés : Philippe Launay et David Ferrando.

1. Vote des comptes administratifs : principal et annexe Assainissement

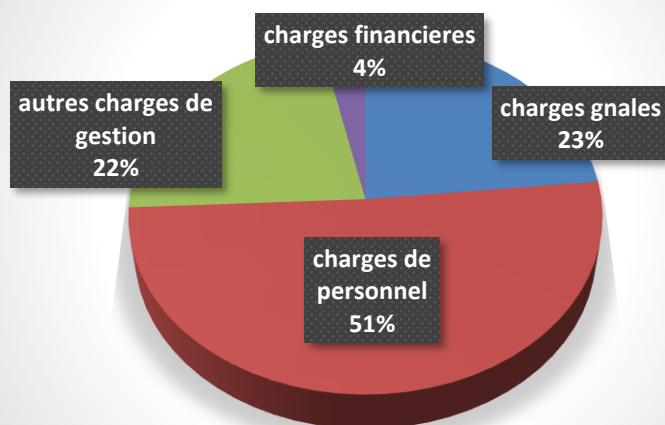
Sous la présidence de Madame Christine Fernandez-Faucilhon, première adjointe, le Conseil Municipal examine les comptes administratif 2017 qui s'établissent ainsi :

BUDGET PRINCIPAL

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

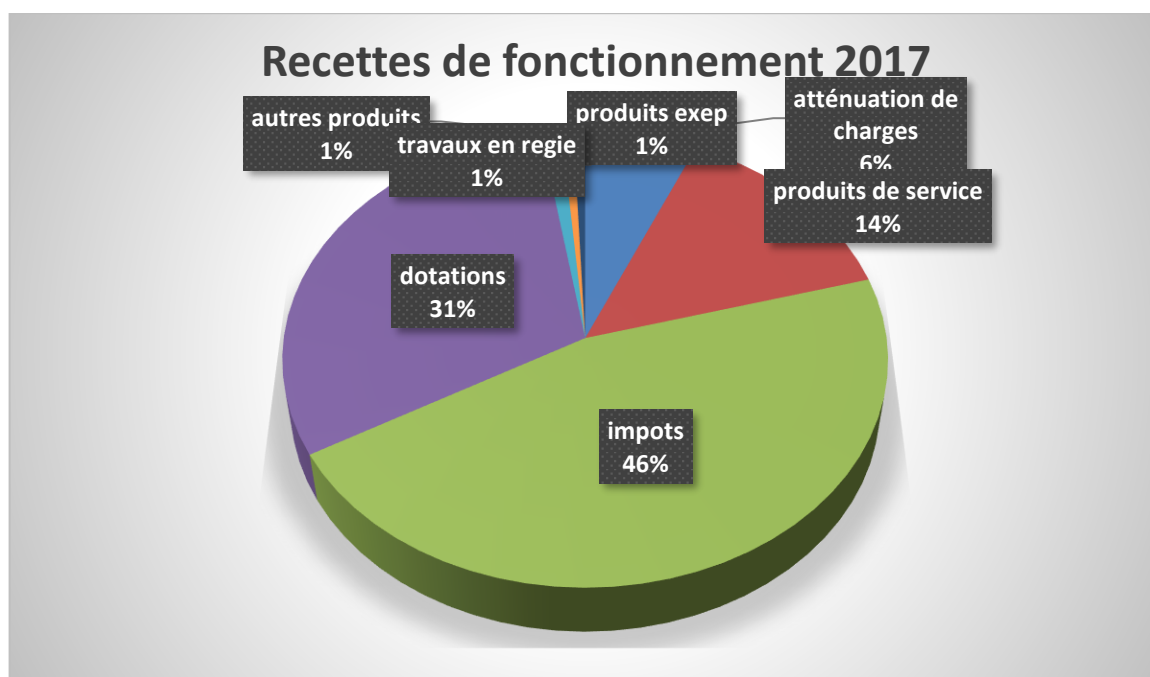
Chapitre	Prévu 2017	Réalisé 2017
011 charges à caractère générales	204 952.74€	200 737.81€
012 : charges de personnel	436 198.70€	436 198.70€
65 autres charges de gestion courante	191 303.20€	191 303.20€
66 charges financières	29 400.18€	29 400.18€
023 virement à la section d'investissement	60 344.56€	0.00€
TOTAL	922 199.38€	857 639.89€

Dépenses de fonctionnement 2017



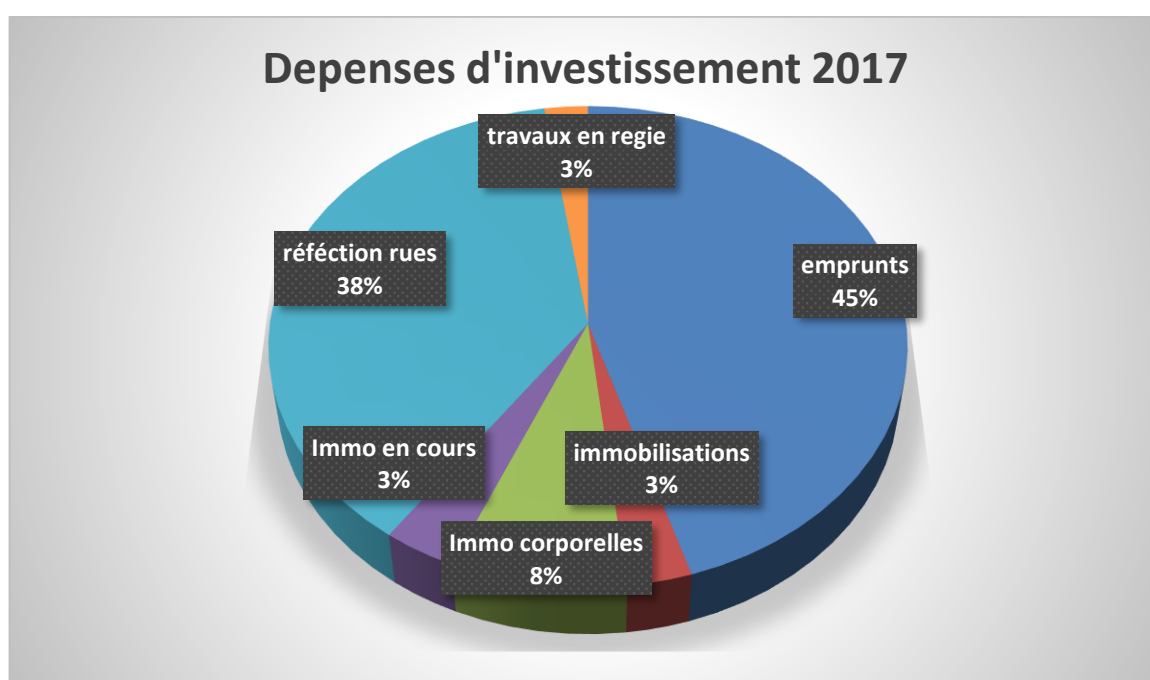
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Compte	Prévu 2017	Réalisé 2017
013 atténuation de charges	58 166.14€	61 222.65€
70 produits de service et du domaine	140 449.61€	132 289.84€
73 impôts et taxes	422 534€	430 609.78€
74 dotations	272 575.15€	285 783.15€
75 autres prod de gestion courante	10 669.61€	11 169.61€
76 produits financiers	6.50€	5.79€
77 produits exceptionnels	6 270.39€	6 506.04€
042 travaux en régie	7 000.00€	6 372.23€
002 excédent de fonctionnement	4 257.98€	0.00€
TOTAL	922 199.38€	933 959.09€



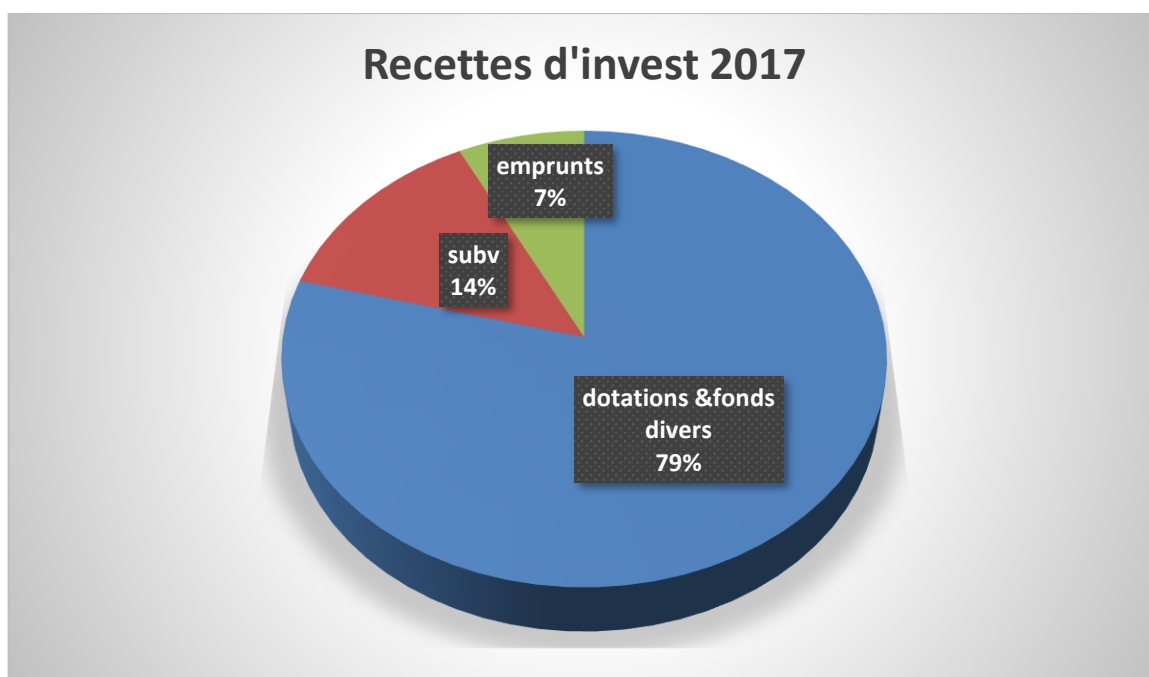
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Compte	Prévu 2017	Réalisé 2017
16 emprunts	119 988.00€	119 716.53€
20 immobilisations	14 730.56€	7 959.00€
21 immobilisations corporelles	25 920.68€	21 586.45€
23 immobilisations en cours	9 600.00€	9 011.35€
Opé 913 réseau aérien rue de laval	45 000.00€	0.00€
Opé 912 réfection rues	103 000.00€	100 127.41€
040 travaux en régie	7 000.00€	6 372.23€
001 déficit d'invest reporté	200 680.10€	0.00€
TOTAL	525 919.34€	264 772.97€



RECETTES D'INVESTISSEMENT

Compte	Prévu 2017	Réalisé 2017
10 Dotations, fonds divers & réserve	331 001.26€	324 941.30€
13 Subv. Investissement	89 044.82€	55 331.52€
16 emprunts	45 528.70€	30 500.00€
021 Virement de la section de fonctionnement	60 344.56€	0.00€
TOTAL	525 919.34€	410 772.82€



Hors de la présence de Monsieur Cablat, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 de la commune de Vendémian

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Compte	Prévu 2017	Réalisé 2017
011 Charges générales	16 500.00€	12 222.93€
012 charges de personnel	17 049.61€	17 049.61€
65 créances en non valeur	500.00€	500.00€
66 Charges financières	5 371.16€	5 345.81€
042 Opérations d'ordre	17 040.00€	17 010.00€
023 Virmt à l'invest	18 524.75€	0.00€
TOTAL	74 985.52€	52 158.38€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Compte	Prévu 2017	Réalisé 2017
70 Vente de produits	40 000.00€	75 351.50€
042 Opérations d'ordre	1 785.82€	1 757.70€
002 Excédent de fonctionnement	33 200.00€	0.00€
TOTAL	74 985.52€	77 109.20€

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Compte	Prévu 2017	Montant en €
16 Emprunts	7 613.40€	7 613.40€
20 Immo incorporelles	40 000.00€	0.00€
21 immo corporelles	129 963.61€	35 050.42
040 Opérations d'ordre	1 785.52€	1 355.60
TOTAL	179 362.53€	44 421.52€

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Compte	Prévu 2017	Réalisé 2017
10 Dotations, fonds divers & réserves	31 640.89€	31 640.89€
040 Opérations d'ordre	17 040.00€	17 040.00€
001 Excédent reporté	112 156.89€	0.00€
021 Virement de la section de fonctionnement	18 524.75€	0.00€
TOTAL	179 362.53€	48 680.89€

Hors de la présence de Monsieur Cablat, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 du budget annexe assainissement

2. Approbation des comptes de gestion 2017 des budgets : principal et annexe Assainissement

BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire donne acte de la présentation faite du compte de gestion 2017

ARRETE les résultats de l'exercice tels que résumés ci-après :

Les recettes dudit exercice :

Section d'investissement : 410 772.82 €

Section de fonctionnement : 933 959.09 €

Les dépenses dudit exercice :

Section d'investissement : 264 772.97 €

Section de fonctionnement : 857 639.89 €

FIXE, après prise en compte de la reprise du résultat 2016

<i>Résultat d'exécution du Budget Principal</i>	RESULTAT DE CLÔTURE 2016	PART AFFECTE A L'INVESTISSEMENT (cpté 1068)	RESULTAT EXERCICE 2017	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	RESULTAT DE CLÔTURE 2017
INVESTISSEMENT	-200 680,10 €		145 999,85 €		-54 680,25 €
FONCTIONNEMENT	230 403,24 €	225 875,26 €	76 319,20 €	0,00 €	80 847,18 €
TOTAL	29 723,14 €	225 875,26 €	222 319,05 €		26 166,93 €

Le compte de gestion établi par le receveur municipal est en concordance avec le résultat de clôture du compte administratif 2017.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

APPROUVE le compte de gestion du Receveur Municipal 2017 du budget principal de la commune, se soldant par un excédent global de 26 166.93 €.

 **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire donne acte de la présentation faite du compte de gestion 2017

ARRETE les résultats de l'exercice tels que résumés ci-après :

Les recettes dudit exercice :

Section d'investissement : 48 680.89 €

Section de fonctionnement : 77 109.20 €

Les dépenses dudit exercice :

Section d'investissement : 44 421.52 €

Section de fonctionnement : 52 158.35 €

FIXE, après prise en compte de la reprise du résultat 2016

<i>Résultat d'exécution du Budget Principal</i>	RESULTAT DE CLÔTURE 2016	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT (cpté 1068)	RESULTAT EXERCICE 2017	Transfert ou intégration de resultat par operation d'ordre non budgetaire	RESULTAT DE CLÔTURE 2017
INVESTISSEMENT	112 156.89 €		4 259.37 €		116 416.26 €
FONCTIONNEMENT	64 840.89 €	31 640.89 €	24 950.85 €	0,00 €	58 150.85 €
TOTAL	176 997.78 €	31 640.89 €	29 210.22 €		174 567.11 €

Le compte de gestion établi par le receveur municipal est en concordance avec le résultat de clôture du compte administratif 2017.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

APPROUVE le compte de gestion du Receveur Municipal 2017 du budget annexe assainissement de la commune, se soldant par un excédent global de 174 567.11 €.

3. Affectation des résultats des budgets : principal et annexe Assainissement

 **BUDGET PRINCIPAL**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

APPROUVE l'affectation des résultats de la manière suivante :

Report de fonctionnement (compte 002) : **26 166.93€**

Financement de la section d'investissement (compte 1068) : **54 680.25€**

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle les résultats de clôture du compte administratif 2017 de l'assainissement (M49) :

Section de fonctionnement	58 150.85€
Section d'investissement	116 416.26 €

Dans le cadre du transfert de la compétence eau et assainissement à la CCVH, et de ce fait, de la suppression du budget eau et assainissement de la commune à compter du 1^{er} janvier 2018, il convient de reprendre les résultats de clôture 2017 dans le budget principal 2018 de la commune de la manière suivante :

Dans la section de fonctionnement :

- En recette au 002 : + 58 150.85 €
- En dépense au 678 : + 58 150.85 €

Dans la section d'investissement :

- En recette au 001 : + 116 416.26 €
- En dépense au 1068 : + 116 416.26 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

APPROUVE la reprise des résultats de clôture 2017 du compte administratif eau et assainissement dans le budget principal primitif 2018 de la commune telle qu'énoncée ci-dessus

4. Vote du budget primitif 2018

Le budget prévisionnel de 2018 se compose de 2 sections

- ▶ La section de fonctionnement qui doit être équilibrée en dépenses et en recettes
- ▶ La section d'investissement qui doit être équilibrée en dépenses et en recettes.

Le BP 2018 présente une particularité suite au transfert de la compétence eau et assainissement à la CCVH. Conformément à ce qu'il a été voté en conseil communautaire, les communes ont transféré leurs excédents à la CCVH.

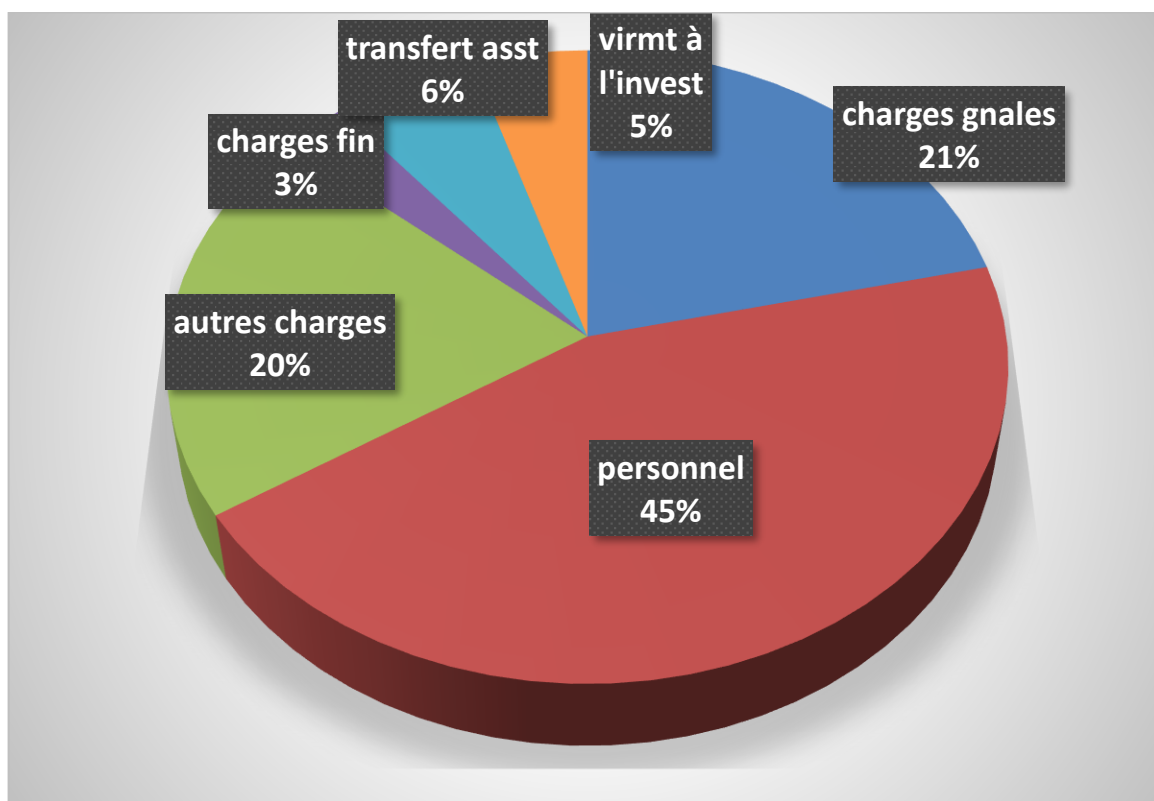
Le budget assainissement de la commune est donc désormais supprimé.

Néanmoins, les résultats en fonctionnement et en investissent doivent être repris dans le budget de la commune.

Ces résultats se traduisent par des opérations neutres : inscription d'une dépense qui s'annule par l'inscription d'une même recette.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	BP 2018	BP 2017
011 charges à caractère générales	205 785,80€	204 952,74€
012 charges de personnel	428 914,14€	436 198,70€
65 autres charges	195 837,82€	191 303,20€
66 charges financières	27 719,43€	29 400,18€
67 transfert excédent fcmt asst	58 150,85€	0,00€
023 virmt à l'invest	46 685,99€	60 344,56€
TOTAL	963 094,03€	922 199,38€



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Monsieur le Maire rappelle que les ressources dont dispose la commune sont peu nombreuses. L'essentiel d'entre elles sont assurées par les impôts, les dotations de l'état et les remboursements.

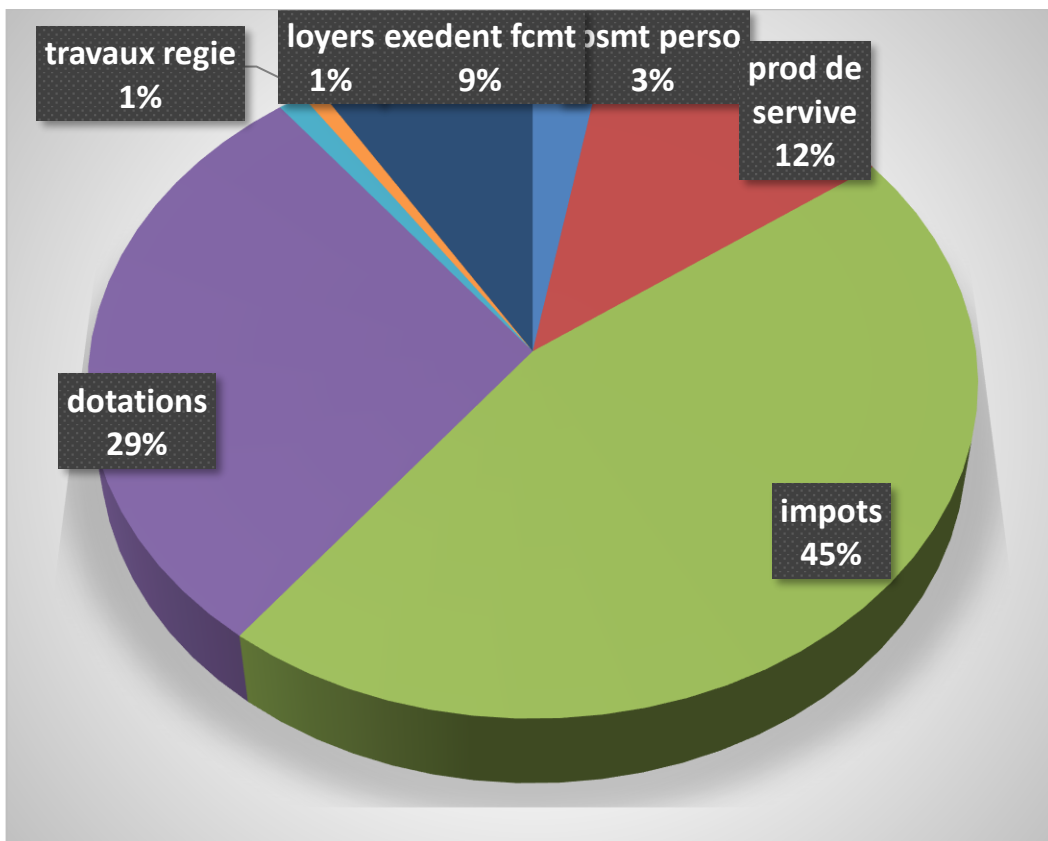
Concernant les dotations, celles-ci baissent afin que les collectivités participent à l'effort de désendettement de l'état. Néanmoins, les compétences transférées sont toujours aussi importantes,

Sur la commune de Vendémian, la DGF a baissé de 30,49% entre l'année 2013 et 2017, soit **une perte de 44 197€**.

Monsieur le Maire a procédé à une rétrospective de la DGF sur 5 années :

Année	DGF perçue
2013	144 942€
2014	133 215€
2015	125 518€
2016	106 942€
2017	100 745€

Chapitre	BP 2018	BP 2017
13 rbsmt personnel	27 478,38€	58 166,14€
70 produits de service et domaine	117 400,00€	140 449,61€
73 impôts	437 562,11€	422 534,00€
74 dotations	279 329,76€	272 575,15€
75 loyers	10 000,00€	10 669,61€
76 produits financiers	6,00€	6,50€
77 produits exceptionnels	0,00€	6 270,39€
042 travaux en régie	7 000.00€	7 000€
002 excédent de fcmt	84 317,78€	4 527,98€
TOTAL	963 094,03€	922 199,38€

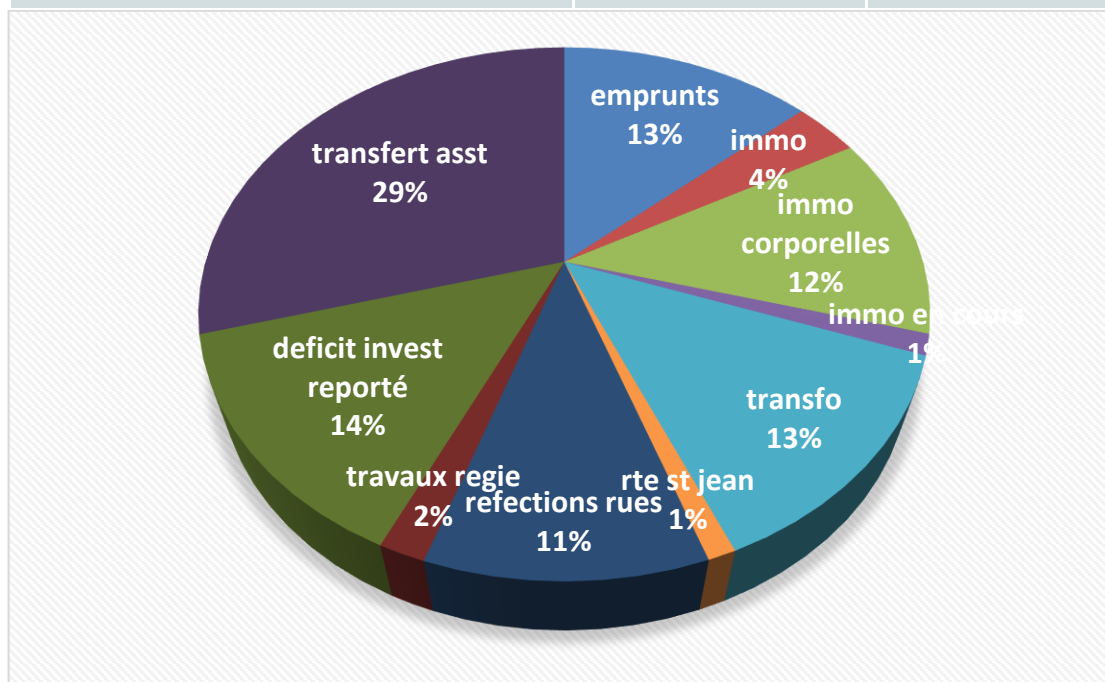


DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les projets 2018

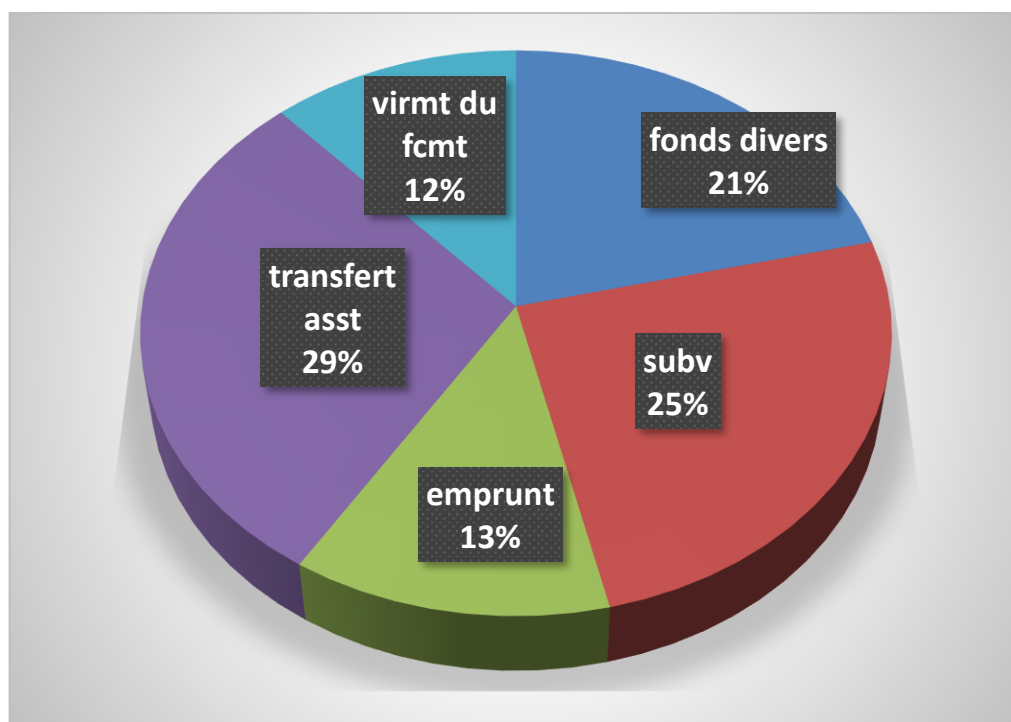
- PLU : continuité de l'étude : 7 960€
- Étude sur l'implantation d'un nouveau bâtiment communal : 5 800€
- ADAP : rampe salle communale + autre bâtiment communal : 18 552,48
- Aire de jeux : 12 288€
- Sécurisation route de Plaissan 12 000€
- Rue de la place : 5 000€
- Transfo rue de laval : 52 000€
- Dgd brl rte de st jean : 4 200€
- Réfection de la rue de laval + reliquat de 2017 : 41 567€

Chapitres	BP 2018	BP 2017
16 capital des emprunts	53 398,71€	119 988,00€
20 immobilisations	13 760,00€	14 730,56€
21 immobilisations corporelles	49 126,48€	25 920,68€
23 immobilisations en cours	5 000,00€	9 600,00€
Opé 913 transfo rue de laval	52 000,00€	45 000,00€
Opé 911 rte st jean	4 200,00€	0,00€
Opé 912 réfections rues	41 567,00€	103 000,00€
040 travaux en régie	7 000,00€	7 000,00€
21 déficit d'invest reporté	54 680,25€	200 680,10€
1068 transfert asst	116 416,26€	0,00€
TOTAL	397 148,70€	525 919,34€



RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	BP 2018	BP 2017
10 fonds divers : FCTVA, TLE , excédent	84 349,25€	331 001,26€
13 Subventions	99 697,20€	89 044,82€
16 emprunt	50 000,00€	45 528,70€
002 transfert asst	116 416,26€	0,00€
021 virmt du fcmt	46 685,99€	60 344,56€
TOTAL	397 148,70€	525 919,34€



Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2018 arrêté comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses : 972 587.03€ / Recettes 972 587.03€

Section d'investissement : Dépenses 397 148.70€ / Recettes 397 148.70€

5. Fixation des taux de contributions directes

Parallèlement au vote du budget primitif 2018 du budget principal, le Maire propose au Conseil Municipal de d'augmenter les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière bâtie de 0.5 pts pour 2018 :

	Taux 2017	Taux 2018
Taxe d'habitation	12.45	12.95
Taxe foncière bâti	19.91	20.41
Taxe foncière non bâti	89.64	89.64

Et de fixer le produit attendu pour 2018 à la somme de **348 778€**, ainsi décomposée :

	Bases d'imposition prévisionnelles de 2018	Taux votés	Produits correspondants
Taxe habitation	1 186 000	12.95%	153 587
Taxe foncière bâtie	712 600	20.41%	145 441
Taxe foncière non bâtie	55 500	89.64%	49 750

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Municipal

-FIXE les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 comme suit :

- Taxe d'habitation : 12.95%
10 pour / 2 contre / 1 abstention
- Taxe foncière bâtie : 20.41%
11 pour / 2 abstentions
- Taxe foncière non bâtie : 89.64%
A l'unanimité